

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202312			Exercice N-131/12/202212		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			43 879	16 662		27 217	163.35
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			43 879	16 662		27 217	163.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 879	16 662		27 217	163.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	1 499 550		1 399 580		99 970	7.14
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	66 380		30 381		35 999	118.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 565 930		1 429 961		135 969	9.51
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	45 208		12 479		32 729	262.28
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	45 208		12 479		32 729	262.28
2. Résultat financier (V-VI)	1 520 722		1 417 482		103 240	7.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 476 843		1 400 820		76 023	5.43
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	442		3 802		4 244	111.63
Total des produits (I+III+V+VII)	1 565 930		1 429 961		135 969	9.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	89 529		25 338		64 190	253.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 476 401		1 404 622		71 779	5.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

3R

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 879 720 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 314 ALLÉE DES NOISETIERS, BÂTIMENT C, 69760 LIMONEST
821 320 454 RCS LYON
(LA « SOCIÉTÉ »)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CERTIFIES CONFORMES
SERGE ROSALES
PRÉSIDENT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 996 100		2 996 100	2 996 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 996 100		2 996 100	2 996 100		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 339 297		1 339 297	2 316 932	977 634	42.20
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	473 497		473 497	116 575	356 922	306.17
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 812 795		1 812 795	2 433 507	620 712	25.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 808 895		4 808 895	5 429 607	620 712	11.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 879 720) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	879 720		1 113 300		233 580	20.98
	Réserves						
	Réserve légale	111 330		76 999		34 331	44.59
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées			1 364 150		1 364 150	100.00
	Autres réserves						
	Report à nouveau	75 689				75 689	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 476 401		1 404 622		71 779	5.11
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	2 391 762		3 959 071		1 567 309	39.59
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 317 087		1 465 099		851 988	58.15
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	41		41			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000		5 396		1 396	25.87
	Dettes fiscales et sociales	96 005				96 005	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 417 133		1 470 536		946 597	64.37
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 808 895		5 429 607		620 712	11.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 602 381 381 861

3R
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 879 720 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 314 ALLÉE DES NOISETIERS, BÂTIMENT C, 69760 LIMONEST
821 320 454 RCS LYON
LA « SOCIÉTÉ »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

.../...

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 476 400,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable.....1 476 400,87 euros

Distribué à titre de dividende global.....500 000,00 euros

Soit un montant de 5,68 € par action.

Le solde, au compte « Autres réserves »976 400,87 euros

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Il est précisé que :

- les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % s'élèvent à **500 000** euros,

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Distributions globales mises en paiement		
Exercice	Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI	Eligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI
12 septembre 2022 Distribution exceptionnelle	Néant	500 000 euros
31 décembre 2022	Néant	700 000 euros
31 décembre 2021	Néant	Néant
31 décembre 2020	Néant	500 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
Le Président**

Monsieur Serge ROSALES





3R

314 allée des Noisetiers

69760 LIMONEST

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2023

VILLEFRANCHE
270, rue J.-M. Savigny
BP 255
69659 VILLEFRANCHE CEDEX
Tél. 04 74 02 78 00

LYON
26, rue Louis Blanc
69006 LYON
Tél. 04 78 85 72 34

SAINTE-FOY-LES-LYON
CERALP LYON OUEST
33, avenue Général de Gaulle
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
Tél. 04 78 59 01 67



Franck Rigaud
Stéphanie Gresle
Sylvie Boiron
Frédéric Thurow
Thomas Boissy
Aurélie Blanc
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

WWW.CERALP.FR

3R

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 879 720 €

Siège social :

314 allée des Noisetiers

69760 LIMONEST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

VILLEFRANCHE
270, rue J.-M. Savigny
BP 255
69659 VILLEFRANCHE CEDEX
Tél. 04 74 02 78 00

LYON
26, rue Louis Blanc
69006 LYON
Tél. 04 78 85 72 34

SAINT-FOY-LES-LYON
CERALP LYON OUEST
33, avenue Général de Gaulle
69110 SAINT-FOY-LÈS-LYON
Tél. 04 78 59 01 67

Franck Rigaud
Stéphanie Gresle
Sylvie Boiron
Frédéric Thurow
Thomas Boissy
Aurélien Blanc
Experts-comptables
Commissaires aux comptes



www.ceralp.fr

3R

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 879 720 €

Siège social :

314 allée des Noisetiers

69760 LIMONEST

821 320 454 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société 3R,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire des titres de participation est au moins égale à la valeur nette comptable figurant au bilan. Nous estimons que les éléments retenus pour déterminer la valeur d'inventaire, conformément aux principes comptables énoncés à la note de l'annexe « Titres immobilisés », sont pertinents.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villefranche Sur Saône, le 20 juin 2024

CERALP SAS

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Représentée par Aurélie BLANC



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 996 100		2 996 100	2 996 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 996 100		2 996 100	2 996 100		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 339 297		1 339 297	2 316 932	977 634	42.20
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	473 497		473 497	116 575	356 922	306.17
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 812 795		1 812 795	2 433 507	620 712	25.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 808 895		4 808 895	5 429 607	620 712	11.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 879 720) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	879 720	1 113 300	233 580	20.98
	Réserves				
	Réserve légale	111 330	76 999	34 331	44.59
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 364 150	1 364 150	100.00
	Autres réserves				
	Report à nouveau	75 689		75 689	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 476 401	1 404 622	71 779	5.11
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 391 762	3 959 071	1 567 309	39.59
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 317 087	1 465 099	851 988	58.15
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	41	41		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000	5 396	1 396	25.87
	Dettes fiscales et sociales	96 005		96 005	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 417 133	1 470 536	946 597	64.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 808 895	5 429 607	620 712	11.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 602 381 381 861



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202312			Exercice N-131/12/202212		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			43 879	16 662		27 217	163.35
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			43 879	16 662		27 217	163.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 879	16 662		27 217	163.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	1 499 550		1 399 580		99 970	7.14
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	66 380		30 381		35 999	118.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 565 930		1 429 961		135 969	9.51
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	45 208		12 479		32 729	262.28
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	45 208		12 479		32 729	262.28
2. Résultat financier (V-VI)	1 520 722		1 417 482		103 240	7.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 476 843		1 400 820		76 023	5.43
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	442		3 802		4 244	111.63
Total des produits (I+III+V+VII)	1 565 930		1 429 961		135 969	9.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	89 529		25 338		64 190	253.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 476 401		1 404 622		71 779	5.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 808 894.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 476 400.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine au début de l'année 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation volatile et évolutive a généré une inflation des coûts des matières premières induite par des problèmes d'approvisionnements provoquant des ralentissements sur les marchés facturés. Le conflit étant toujours en cours, la société est dans l'incapacité à évaluer les conséquences chiffrées sur l'exercice 2023 et les exercices suivants.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 996 100		
TOTAL	2 996 100		
TOTAL GENERAL	2 996 100		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 996 100	2 996 100
TOTAL			2 996 100	2 996 100
TOTAL GENERAL			2 996 100	2 996 100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		1 420 480
Emprunt 1200 K€ (Capital+Intérêts)	1 420 480	
Total (1)		1 420 480
Dont engagements assortis de sûretés réelles		1 420 480

Nantissement de 3 329 actions non cotées de la société RCA Ingénierie filiale de la SAS 3R.

Engagements reçus**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- RCA INGENIERIE SAS	1 376 248	99.97	897 929
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

3R

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 879 720 €

Siège social :

314 allée des Noisetiers

69760 LIMONEST

VILLEFRANCHE
270, rue J.-M. Savigny
BP 255
69659 VILLEFRANCHE CEDEX
Tél. 04 74 02 78 00

LYON
26, rue Louis Blanc
69006 LYON
Tél. 04 78 85 72 34

SAINT-FOY-LES-LYON
CERALP LYON OUEST
33, avenue Général de Gaulle
69110 SAINT-FOY-LÈS-LYON
Tél. 04 78 59 01 67

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Franck Rigaud
Stéphanie Gresle
Sylvie Boiron
Frédéric Thurow
Thomas Boissy
Aurélien Blanc
Experts-comptables
Commissaires aux comptes



www.ceralp.fr

3R

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 879 720 €

Siège social :

314 allée des Noisetiers

69760 LIMONEST

821 320 454 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société 3R,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 227- 10 du Code de Commerce.

Fait à Villefranche Sur Saône, le 20 juin 2024

CERALP SAS

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Représentée par Aurélie BLANC



SAS 3R

314 ALLEE DES NOISETTIERS
LES TERRASSES DES BRUYERES BAT C
69760 LIMONEST

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

AVIZEO

305 RUE GABRIEL VOISIN

BAT A

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

04 74 62 38 52

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 808 894.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un bénéfice de 1 476 400.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine au début de l'année 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation volatile et évolutive a généré une inflation des coûts des matières premières induite par des problèmes d'approvisionnements provoquant des ralentissements sur les marchés facturés. Le conflit étant toujours en cours, la société est dans l'incapacité à évaluer les conséquences chiffrées sur l'exercice 2023 et les exercices suivants.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 996 100		
TOTAL	2 996 100		
TOTAL GENERAL	2 996 100		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 996 100	2 996 100
TOTAL			2 996 100	2 996 100
TOTAL GENERAL			2 996 100	2 996 100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		2 461 055
Emprunts 550 K€-(Capital + Intérêts)	1 040 575	
Emprunt 1200 K€ (Capital+Intérêts)	1 420 480	
Total (1)		2 461 055
Dont engagements assortis de sûretés réelles		1 420 480

Nantissement de 3 329 actions non cotées de la société RCA Ingénierie filiale de la SAS 3R.

Engagements reçus**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- RCA INGENIERIE SAS	1 376 248	99.97	897 929
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Titres immobilisés	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	14

NA = Non Applicable NS = Non significative